

# PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE ELEMENTAIRE GEORGES POLITZER

888888888888

MARDI 19 FEVRIER 2019

88888

## **Présents :**

**Enseignants :** Mme Kériveren- CP A, Mme Lions– CP B, Mme Boussange - CP C, Mme Charlot- CE1 A, Mme Blanc- CE1 B, Mme Garrigues - CE1 C, Mme Bourgault- CE1/CE2, M. Maunoury – CE2 A, Mme Devoucoux-CE2 B , Mme Salmon – CM1 A, , Mmes Netter-Sberro – CM1 B, Mme Muzart- CM1 C, Mme Ingrand- CM2 A, Mme Turbaut - CM2 B, Mme Herry- CM2 C, Mme Fugier-UPE2A, M. Riboule- Directeur

**Enseignant RASED :** Mme Mariani Patricia

**Parents :** Titulaire(s) *FCPE* :Mme Jarry,Mme Appin

Suppléant(s) *FCPE* : M. Lavot

Titulaire(s) « *Liste Plurielle* » : Mme Schor, Mme Sarant , M. Salmon

Suppléant(s) « *Liste Plurielle* » : Mme Bendijder, Mme Gac

Titulaire(s) *APE Politzer* : Mme Berrami, Mme Said Mdoihoma,

Suppléant(s) *APE Politzer* : Mme Hriba

## **Absents :**

**Enseignants :** Mme Rodrigues - CM1 B (excusée), Mme Pasturel – BD

**Enseignants ELCO/EILE :** Mme Fereira Ana , Mme Sehiroglu Burcu, Mme Adouni Sassia

**Municipalité :** Mme Michineau (*Conseillère municipale*) : excusée

**Parents :** Titulaire(s) *FCPE* : M. Ayffre , Mme Petitier, Mme Colleu

Suppléant(s) *FCPE* : Mme Lavot ,M. Bouchi Lamontagne , Mme Ayffre , M. Dechiron

Titulaire(s) « *Liste Plurielle* » : Mme Broustail, , Mme Duviquet, Mme Renoux

Suppléant(s) « *Liste Plurielle* » : Mme Saint-Val M. Fossi Gain-Yo , Mme Agro, Mme Djeradi

Titulaire(s) *APE Politzer* : Mme Hammoumen, Mme Salem

Suppléant(s) *APE Politzer* : Mme Rabia, M. Echchad

Le conseil d'école a débuté à 18 h 15

1) **Désignation d'un secrétaire de séance :**

Mme Bourgault s'est proposée pour assurer le secrétariat du conseil d'école et elle en est remerciée.

2) **Situation des effectifs et prévisions 2019/2020 :**

	EFFECTIFS AU 19/02/2019	EFFECTIFS PREVISIONNELS AU 01/09/2019	
GS	84	CP	84
CP	72	CE1	71
CE1	86	CE2	84
CE2	71	CM1	71
CM1	80	CM2	75
CM2	77		
TOTAL	386		385

A NOTER : DANS L'EFFECTIF PREVISIONNEL SONT COMPTABILISES 3 ELEVES D'UPE2A QUI  
POURSUIVRONT LEUR SCOLARITE EN 2019/2020

IL FAUT DONC ENVISAGER UN EFFECTIF AU MOINS 10 PLACES SUPPLEMENTAIRES CE QUI POURRAIT  
APPORTER L'EFFECTIF TOTAL D'ELEVES A 395.

**Question Liste Plurielle :**

- *Y a-t-il un risque de fermeture de classe, ou, à l'inverse, une éventualité d'ouverture de classe ?*

L'effectif global reste stable sur l'école, il n'est pas envisagé d'ouverture ou de fermeture dans ces conditions pour l'instant.

A noter que la mairie annoncerait 92 élèves de CP ?

3) **La charte du parent intervenant à annexer au règlement :**

Suite au 1<sup>er</sup> conseil d'école en novembre, la charte du parent intervenant a été modifiée sur les recommandations de Mme Fumet, chargée de mission pour les Valeurs de la République au rectorat de Créteil.

Un groupe de parents élus a été convié le 12 février à un échange sur les modifications apportées à cette charte.

La phrase suivante a été supprimée :

« *Toute personne intervenant dans une école pendant le temps scolaire doit respecter les principes fondamentaux du service public d'éducation, en particulier les principes de laïcité et de neutralité.* »

Le paragraphe a été modifié ainsi :

*Conformément à la circulaire n° 2014-088 du 9/07/14 relative au règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques, tout intervenant extérieur rémunéré ou bénévole est tenu de*

*respecter les personnels, adopter une attitude bienveillante à l'égard des élèves, s'abstenir de tout propos ou comportement qui pourrait choquer, et faire preuve d'une absolue réserve concernant les observations ou informations qu'elle aurait pu recueillir lors de son intervention dans l'école.*

Mme Berrami demande que soit retirée la phrase : «*Le directeur d'école veillera à ce que les personnes intervenant auprès des élèves respectent les principes fondamentaux du service public de l'éducation.* »

M. Riboule , après lecture du contenu du mail de Mme Fumet, précise qu'il n'a pas été question de retirer cette phrase.

Les intervenants ont le droit de manifester leurs convictions religieuses, mais ne peuvent faire acte de propagande ou de prosélytisme religieux, politique ou commercial. Leur intervention s'inscrit dans le cadre fixé par l'école en matière de respect des valeurs républicaines et des restrictions peuvent néanmoins être apportées lorsque des nécessités liées à l'ordre public ou au bon fonctionnement du service l'exigent.

Le directeur peut agir dans ce cas pour suspendre l'intervention.

**La « Charte du parent intervenant » est votée à la majorité.**

Propositions de modification, d'ajout et de mises à jour (*en rouge et en italique*) du règlement intérieur:

§ 5.4 Participation de personnes extérieures :

*. Une charte du parent intervenant est annexée au présent règlement (cf. annexe 4) et devra être signée par le parent intervenant, ayant la charge d'un groupe d'élèves.*

L'annexe 4 sera annexée au règlement intérieur. Elle sera déposée sur le site internet de l'école (<http://elementairepolitzer.toutemonecole.fr/>) dans la rubrique « Le règlement intérieur » afin que tous les parents en prennent connaissance.

#### **4) Organisation de l'aide aux élèves en difficultés sur l'école élémentaire (Rased) :**

**Le Rased (Réseau d'aides aux élèves en difficultés) qui intervient sur l'école élémentaire G. Politzer est composé de :**

**Mme Fouchan Marika**, psychologue de l'Education nationale

**et de Mme Mariani**, enseignante spécialisée pour l'aide à dominante pédagogique (« E »).

M. Riboule rappelle les missions de chacune :

La psychologue intervient en élémentaire et maternelle Politzer au mieux 2 jour ½ par semaine.

Ses missions sont :

- Les observations en classe ( 19 réalisées à ce jour) faite à la demande de l'enseignant.
- Les bilans psychologiques ( 14 réalisés à ce jour) suite à une autorisation parentale.
- Les entretiens avec les enseignants, les parents, les élèves (4 entretiens d'accompagnement psychologique).
- La participation aux équipes éducatives
- La participation aux équipes de suivi de scolarisation
- Elle a une part importante dans le choix des différentes orientations (Segpa, Ulis, établissements spécialisés...).
- Elle est joignable par téléphone ou par mail : coordonnées affichées sur les portes de l'école.

Cette année :

- **Mme Mariani** intervient les mardis, jeudis après-midis et vendredis début d'après-midi. Son intervention auprès des élèves se fait en général en petit groupe d'élèves (6) (lecture – maths) ou en co-intervention avec l'enseignant. Elle n'a pas besoin d'une autorisation parentale pour suivre les élèves.

Suite à des réunions de synthèses avec les enseignants une priorité est fixée sur le suivi de certains élèves.

Depuis le mois de septembre les élèves de CP sont pris en charge (3 groupes de 6) ainsi que des élèves de CE1 (23) et de CE2 (15).

En fin d'année, des groupes d'élèves de GS pourront être suivis.

Mme Mariani indique que parmi les élèves qui sont en difficulté, certains devraient bénéficier d'une aide par un maître « G » à dominante rééducative, qui n'intervient pas sur Politzer. Il y a 2 maîtres « E » sur la circonscription.

**Le conseil des maîtres de cycle** se réunit et fait le point sur la progression des enfants dans l'acquisition des diverses compétences définies pour chaque cycle.

Nous identifions les difficultés des élèves et déterminons ensemble (enseignants, directeur, membre du Rased) les différentes possibilités :

- Régulation selon les besoins identifiés au cours de l'analyse : soutien en classe, dans le cycle, différenciation, tutorat, ...
- Elaboration des projets personnalisés de réussite éducative (PPRE), organisation de l'aide et définition des interventions RASED ou externe...
- Les élèves dont les difficultés scolaires résultent d'un trouble des apprentissages peuvent bénéficier d'un plan d'accompagnement personnalisé (P.A.P.), après avis du médecin de l'éducation nationale. Il se substitue au PPRE.
- Évaluation des projets d'aide, souhaits d'accompagnement ou d'aide extérieurs.
- Equipes éducatives nécessaires...

Autres aides mises en place :

→ Les **A.P.C.** (Activités Pédagogiques Complémentaires) cette année basées principalement sur les activités de lecture et de compréhension.

→ Des **stages de « Réussite »** ne sont pas prévus cette année pendant les vacances d'hiver. Ils seront proposés aux élèves de CM1 aux vacances de Printemps et aux CM2 la dernière semaine du mois d'août sur les collèges W. Ronis et L. Aubrac.

Question Liste Plurielle :

- *Le nombre d'élèves en difficultés est-il stable, en baisse ou en hausse par rapport aux années précédentes ? Y a-t-il une évolution dans les types de difficultés ? Les prises en charge sont-elles suffisantes ?*

**TABLEAU DE COMPARAISON DES DIFFERENTES PROCEDURES A POLITZER**

	2015 / 2016	2016 / 2017	2017/2018	2018/2019
Equipes éducatives :	21	29	32	13 faites
Orientation SEGPA :	2	3	6	5
Equipes prép. à un PPS :	7	7	9	4
Demandes d'orientation :	3	4	3	5
Equipes de suivis :	14	14	17	19 prévues
Elèves suivis par AVS :	7	8 + 1 non suivi	13	14
Stages RAN/ Réussite	inexistants	9 (hiver)	13 (hiver) + 6 (printemps)	?

M. Riboule constate que quelques élèves actuellement en CP provenant de différentes écoles maternelles sont dès l'entrée du CP en décalage avec les apprentissages proposés.

Le manque de prévention dans les maternelles et l'absence d'intervention d'enseignants spécialisés dans ces écoles maternelles de zone banale ont une incidence sur la détection de certains troubles ou certaines difficultés.

Il constate que si les parents étaient alertés dès la maternelle de certaines difficultés, lors de réunions, d'entretiens, d'équipes éducatives par exemple, la tâche serait davantage facilitée à l'école élémentaire pour aborder les problèmes et envisager des éléments de réponses ou des actions rapidement. Lorsque qu'on fait appel au directeur de l'école précédente, on constate que l'élève avait des difficultés mais parfois les parents ont des réticences à les admettre. Les arguments avancés étant que l'enfant est encore jeune ou qu'il faut patienter.

Mme Said Mdoihoma demande pourquoi le temps de notification donné par la MDPH pour un accompagnement par une aide humaine (AVS) n'est pas toujours respecté.

M. Riboule rappelle le déroulement pour aboutir à une notification ainsi que le rôle de l'ERSEH (enseignante référente pour la scolarisation des élèves en situation de handicap) : par manque de moyen humain, il est nécessaire parfois de réduire le temps d'accompagnement et le répartir en fonction des besoins sur les élèves. Mme Michelet fait son possible en fonction des moyens dont elle dispose mais les parents ont toute légitimité pour relancer l'ERSEH à ce sujet.

## **5) Enseignement de Langue et Culture d'Origine (ELCO/EILE) : mise en œuvre à Politzer :**

M. Riboule fait état des cours dispensés à l'école élémentaire Politzer :

**Trois cours ont lieu dans l'école cette année : le portugais, l'arabe tunisien et le turc.**

- ▶ Mme **FEREIRA Ana** : professeure de portugais: 15 inscrits dont 5 de Politzer le Vendredi de 16h30 à 18h00
- ▶ Mme **ADOUNI Sassia** : professeure d'arabe tunisien : 9 inscrits, Mercredi 8h20/10h20 dont 5 de Politzer
- ▶ Mme **SEHIROGLU Burcu**: professeure de turc : 4 inscrits, Mercredi 10h30/12h00 dont 2 de Politzer

A noter :Le crédit fonctionnement de la « mairie » 2018, affecté à ces cours n'a pas été dépensé.

À l'école élémentaire, un cours de langue ELCO/EILE, encadré par le ministère de l'éducation nationale, peut être dispensé à votre enfant. Cet enseignement, gratuit, est accessible à partir du cours élémentaire première année (CE1) et ouvert à toutes les familles qui en font la demande, quelle que soit leur nationalité ou leur origine, dans la limite des places possibles.

Les cours proposés sont d'une durée de 1 h 30 à 3 h par semaine, en sus des 24 h hebdomadaires d'enseignement. Une seule langue peut être demandée par élève.

Les cours peuvent regrouper des élèves venant de différentes écoles. Les cours peuvent donc avoir lieu dans une école différente de celle de votre enfant.

Dans le cadre d'accords avec la France, huit pays partenaires peuvent mettre gratuitement à disposition de l'éducation nationale des enseignants qualifiés qui assurent ces cours et évaluent les progrès et le travail de leurs élèves. Le travail de ces enseignants est encadré et évalué par les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) français.

Un formulaire a été récemment distribué aux élèves , lequel permet de recenser les demandes des familles pour l'année scolaire prochaine 2019/2020.

Un cours d'ELCO/EILE validé par l'inspecteur d'académie-directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DASEN) **n'est créé ou reconduit que si le pays partenaire a les moyens de mettre à disposition un enseignant.**

La seule indication orale donnée à un enseignant ELCO/EILE par un parent de vouloir inscrire un enfant à son cours ne pourra être prise en compte. Les seules inscriptions retenues sont faites par ce formulaire émis par l'éducation nationale, dûment complété et signé par les parents.

La demande d'inscription implique **le respect des horaires et la présence de l'élève** pour la totalité de l'année scolaire. En effet, les effectifs d'élèves recensés pour une demande de cours, en fonction

des demandes des familles, sont ensuite un élément important de décision pour nos partenaires étrangers dans la répartition, le nombre et le maintien de leurs enseignants.

Question Liste Plurielle :

- *Pourquoi l'enseignement de l'italien, à notre connaissance initialement prévu pour cette année, n'a-t-il finalement pas été mis en place ?*

En début d'année, une information nous avait été donnée sur la création d'un cours d'Italien. 5 groupes devaient être mis en place sur la circonscription. Aucun enseignant n'a été nommé par l'ambassade d'Italie.

**6) Le projet d'école : actions en cours et à venir :**

**Le point sur les différents projets prévus cette année :**

- **Exposition sur les droits des enfants** : du 3 au 17 décembre  
Mme Herry a exploité cette exposition (*Ligue de l'enseignement*) avec tous les élèves de CM2 qui abordait la situation des droits des enfants dans le monde. Un questionnaire était proposé par groupe, les réponses se trouvant sur les panneaux. Un débat sur droit/pas droit s'est engagé avec les élèves.
- **Journée de l'Olympisme et paralympisme pour les CE1** :4 février 2019  
Une demi-journée par classe a été consacrée à cette manifestation. Les classes ont formé la délégation « Politzer » avec drapeaux tricolore et olympique. Ils ont pu s'affronter sur des épreuves de judo, gymnastique et d'handisport (guide d'aveugle).
- **Semaine des mathématiques** : du 11 au 15 février  
Des énigmes, problèmes ont été proposés à tous les niveaux : 1 épreuve par jour. L'objectif étant de faire des mathématiques autrement et de travailler ensemble, à plusieurs, de confronter les réponses et de choisir celle de la classe qui sera déposée dans l'urne.  
Toutes les classes ont participé, les élèves ont été motivés. Les résultats seront donnés avec la remise de diplôme par classe et des récompenses en jeux mathématiques.
- **Visite de la Maison du métro** pour les classes de CM1 et CM2  
Les élèves ont pu prendre connaissance du projet sur la réalisation du métro à Champigny. Les rencontres ont été préparées en amont des visites avec les enseignants. Les élèves ont été attentifs malgré le contenu qui n'était pas très adapté aux scolaires. Un compte rendu de ces visites sera rédigé.
- **Intervention d'un agent de la SNCF** dans les classes de cycle 3 pour aborder la sécurité et la civilité dans les transports.  
Cette intervention est bien adaptée aux élèves, très interactive et axée principalement sur la sécurité des usagers.
- **Liaison CM2/6<sup>ème</sup>** : programme de constructions géométriques  
Les élèves ont réalisés des programmes de construction de figures géométriques qui ont été transmis aux élèves de CM2, lesquels devaient suivre le programme pour réaliser la figure.  
Un retour vers les élèves de 6<sup>ème</sup> pour correction permettra de vérifier si programme et figure ont bien été réalisés.
- **Quinzaine de la poésie** : du 25 mars au 5 avril
  - **Rencontre « Portes ouvertes »** avec les familles le vendredi 5 avril.
  - **Semaine et festival du livre** : du 1 au 5 avrilProchainement l'équipe pédagogique va organiser la quinzaine de la poésie, son contenu, son déroulement.

Il sera prévu des « Portes ouvertes » aux familles qui permettront de rencontrer les enseignants mais aussi de parcourir le travail réalisé au cours de cette quinzaine. Durant la semaine sera proposée aux classes la semaine du livre : les élèves prendront connaissance de livres (romans, documentaires, BD, poésie...) au cours de la semaine et ces livres seront proposés à la vente le soir des « portes ouvertes ». A noter que 20% de la recette générée par cette vente reviendra à l'école, en dotation de livres.

- **Projet « théâtre »** pour les classes de CM1 cette année

Deux intervenants : M. Salmon et Gauvain font partie de ce projet. M. Salmon apprécie le fait d'avoir davantage de temps d'intervention que l'année passée. Il constate que certains comportements d'élèves durant ces séances, changent.

Il y aura une phase de restitution aux parents de ces élèves avant la fin de l'année.

M. Riboule ajoute qu'une partie du financement de ce projet éducatif d'action culturelle a été pris en charge par la DSDEN (945.00 €).

- **Les conseils de vie scolaire** : 2 conseils se sont déroulés depuis le début de l'année. Les délégués des classes qui assistent à ces CVS sont impliqués et prennent leur part d'acteurs de leur vie scolaire.

Ils ont abordé les thèmes des jeux dans la cour, de l'hygiène dans les toilettes, des règles de vie pendant les récréations et proposent des actions qui sont débattues dans chaque classe.

Dans le cadre de la liaison avec les 6<sup>ème</sup> du collège W. Ronis, les délégués de CM2 ont assisté cette année à un conseil de vie collégienne .

Les délégués ont fait un compte rendu de leur visite qui a été mis en ligne sur le site de l'école.

- **Utilisation de la BCD :**

- Question Liste Plurielle :*

- *organisation de la BCD*

Nous sommes toujours dans la même situation. Cette BCD ne fonctionne pas. Nous souhaitons que des parents, selon leur disponibilité, viennent étiqueter les livres et les placer en rayonnage. Par la suite, un emprunt et des actions par classe pourraient revoir le jour.

- **Visites de la médiathèque municipale :**

Cette année, pas de temps fort organisé par la médiathèque : simplement un accueil des classes avec un emprunt de livres sont proposés.

- **Liaison GS/CP** : Un échange sur les **évaluations CP** est envisagé, on pourra faire un point sur le projet « **l'heure du conte** » qui a été mis en place cette année pour les CP et poursuivi par les GS. Un calendrier des actions sur la lecture d'albums, la poésie, les jeux de société et chorale sera mis sur pied. La possibilité de faire un défilé « carnaval » sera envisagée.

- **Projet « Chorale »** : le projet se poursuit pour toutes les classes avec une date de représentation aux familles prévue le **samedi 22 juin matin**. Nous remercions la municipalité de mettre à disposition la grande salle du gymnase Tabanelli.

- **Projet enfant créateur** : 2 classes de CM2 (Mme Herry et Turbaut) sont inscrites. C'est un projet de danse contemporaine, en lien avec la ville, l'éducation nationale (4 animations pédagogiques sont organisées) et une chorégraphe qui intervient 6 fois. Une restitution est prévue à J. Vilar à 2 reprises : pour les scolaires et pour les parents.

- **Ecole et Cinéma** : 2 classes retenues (CM2 A de Mme Ingrand et CM1 C de Mme Muzart)  
Les classes participantes assistent à des projections de 3 films : *La tortue rouge*, *Bonjour et Max et les maxi monstres en anglais*.  
Des documents d'accompagnement de ces films sous forme de plateforme numérique sont proposés afin de mener des séances en classe avec les élèves autour du film.
- **Organisation d'Olympiades** : deux jours (17 et 18 juin) seront prévus pour proposer des activités sportives aux élèves. Elles se dérouleront sur le stade René Rousseau cette année. Nous solliciterons des parents pour l'encadrement des équipes.
- **Classes de découvertes** : 2 classes (CM2B + CM2 C) partiront à Oléron du 9 au 18 avril 2019. Une vente de gâteaux a permis de récolter environ 500 € pour la coopérative. Cela contribuera aux visites et déplacements prévus dans le cadre de ce projet.
- **Défi « Récyclum »** : (3 classes de CM2)  
Le projet est terminé et a permis de sensibiliser les élèves au développement durable à travers l'exemple du recyclage des lampes.
- **Poursuite du jardin potager**  
Le jardin potager est géré par les élèves d'UPE2A et leur enseignante. Il serait souhaitable qu'il soit étendu à d'autres classes de l'élémentaire.  
Une classe de la maternelle Politzer souhaite s'y associer ponctuellement pour des plantations.  
M. Riboule rappelle qu'au niveau de la ville, il n'y a plus de création de jardin dans les écoles et la maintenance revient aux écoles.  
Il sera demandé si le CLME compte s'y associer.
- **Remise des LSU aux familles**  
Il sera remis pour le deuxième semestre dans la dernière semaine de juin, aux familles.
- **Projets à l'initiative des parents** :  
Le marché de Noël (organisé par les parents FCPE) a remporté un vif succès et a été associé à la remise du LSU.  
La réalisation de sets de tables et de tabliers de cuisine (Liste Plurielle) a été également proposée et est en cours de production.  
L'association APE Politzer propose d'organiser un moment convivial le soir du 5 avril et une information aux familles sur les troubles « dys ». Elle renouvèlera le concours d'orthographe sur le temps de la pause méridienne, en accord avec les responsables.  
Certains parents élus ont assisté au déroulement du temps de restauration le 24 janvier et ont émis l'idée de créer une boîte à lire qui serait gérée par les animateurs. Une information pour récupérer des livres sera distribuée à la rentrée de mars.  
Nous remercions les associations présentes sur l'école pour leur investissement.

## 7) Sécurité :

### a) Bilan de l'exercice « attentat-intrusion »

Modalités d'organisation du 3/12/2018

Scénario donné :

*Un enseignant aperçoit aux abords immédiats de l'école un individu qui s'éloigne rapidement d'une voiture. Des bonbonnes de gaz sont visibles sur les sièges arrière du véhicule.*

*Le directeur donne l'alerte. Vous devez mettre en œuvre votre PPMS « attentat-intrusion ».*

*Sans sortir de l'école, les élèves des classes les plus proches du véhicule doivent être mis en sécurité.*

Nouveauté : Les enseignants connaissaient le scénario mais ne savaient pas où allait être stationné le véhicule d'où une part d'initiative de l'enseignant pour réagir. L'exercice a été préparé en amont en équipe et les salles et lieux disponibles pour un repli étaient identifiés.

- 1 seul parent observateur était présent : Mme Salem 1 observateur (parent élu) avec une grille d'observation.
- Le régisseur a actionné la fermeture centralisée de tous les stores des fenêtres donnant sur la rue (tous les stores se sont baissés) dès le déclenchement de l'alerte.
- La mise à l'abri de tous les personnels a été effectuée en 2 min, 2 classes n'étaient pas présentes ( piscine Delaune )
- 3 classes du 2ème et 3ème étage, proches du véhicule suspect ont dû se protéger.
- Un groupe de communication a été créé pour cet exercice entre personnels et a été plus efficace que celui de l'exercice précédent.
- L'équipe d'entretien a participé à l'exercice et a respecté les consignes.

#### **Améliorations à apporter / interrogations:**

- Certaines portes de communication entre classes ne peuvent pas être verrouillées à cause de serrures ne pouvant être actionnées ou serrure accessible d'un seul côté.
- Interrogation sur la gestion de l'attente : doit-on proposer aux élèves une occupation silencieuse ? en fonction du danger « réel » ? en fonction du niveau des élèves (petits/grands) ? en fonction du temps d'exercice ?
- Un échange, une communication et une réflexion doivent être entrepris avec les différents personnels de l'école (animateurs, restauration technique, entretien) sur ce type d'exercice sur le temps de la pause méridienne en particulier (connaissance du signal d'alerte dans les 2 écoles (mater + elem.), lieux de sureté, mise à la connaissance du contenu du PPMS)
- Envisager d'établir une communication entre directeurs maternelle et élémentaire Politzer pendant l'exercice du fait d'un même bâtiment.
- Le rajout d'une annexe qui permette à la cellule de crise de recueillir et de noter toutes les informations nécessaires provenant des classes, sur les effectifs (élèves/adultes présents, élèves/adultes supplémentaires, élèves absents et leur nom) sera mise en place

#### **b) PPMS à venir : exercice de confinement en cas de tempête :**

Un prochain exercice PPMS pour confinement en cas de tempête sera mis en place avant les vacances de Printemps.

**c)** Lors du conseil de vie scolaire, une déléguée a évoqué le danger que procurait l'angle du banc bétonné (blanc) en bordure de la maternelle. Une chute d'élève sur l'angle l'a conduit à une hospitalisation nécessitant des soins particuliers et importants.

Il serait utile d'intervenir en plaçant une **protection en caoutchouc** à cet endroit.

Mme Sarant s'étonne que le personnel de cantine n'ait pas été mis au courant de l'accident survenu sur ce muret. Des affiches sur les mises en garde du danger ont été placées à l'initiative du centre de loisirs, à cet endroit.

#### *Question Liste Plurielle :*

- *Quelles sont les consignes de sécurité données aux enfants pour les temps de récréation :*

*délimitation des espaces de jeu dans la cour, types de jeux, usage du préau ?... Y a-t-il une harmonisation des consignes pour les temps périscolaires ?*

Les consignes de sécurité pendant les temps de récréation sont décrites sur le document qui s'intitule « REGLEMENT DE LA VIE SCOLAIRE ET DE LA COUR – ANNEE 2018 2019 » qui a été voté à l'unanimité lors du conseil de délégués du 22 novembre 2018.

Il précise les règles, les droits, les interdictions, les espaces réservés à certains jeux dans la cour et sous le préau, les règles d'utilisation des toilettes, la tenue dans les couloirs et les escaliers lors des déplacements. Il rappelle les règles du respect et de la politesse que les élèves doivent tenir envers les autres.

Ce document a été distribué à chaque élève pour signature des parents suite au conseil de vie scolaire au début du mois de décembre.

Il a été transmis à la responsable du temps de restauration pour porter à la connaissance des animateurs. Il doit être affiché sous le préau.

## **8) Suivi des travaux :**

### **Demande du conseil de vie scolaire :**

Le conseil de vie scolaire qui réunit les délégués de chaque classe souhaiterait que dans la cour soit réalisé un « **parcours de billes** » en synthétique.

- **Les délégués de CMI vont adresser à M. le Maire un courrier dans ce sens.**

Les délégués souhaiteraient que soient peintes de **nouvelles marelles** (ou repeintes) sous le préau. Nous souhaiterions que les parents, si possible, puissent y être associés.

- **Est-il possible d'envisager que la mairie fournisse les peintures ?**
- **Le conseil de vie scolaire demande que soit installé un distributeur de papier toilette dans chaque cabine des filles.**

### **Travaux réalisés depuis le dernier conseil d'école : néant**

### **Sont restées comme demandes en attente de réponses:**

- **Changement des rideaux de la salle polyvalente :**

Les rideaux suintent et salissent les vitres, nous redemandons leur remplacement.

→ Au précédent conseil, Mme Michineau nous avait indiqué qu'un devis était en cours.

- **Peinture du mur de fond de cour :**

Afin de mener un projet en art visuel, il aurait été souhaitable que le mur du fond de la cour ait été peint en blanc durant l'été.(demande du dernier conseil d'école)

→ **Qu'en est-il ?** Le passage d'une équipe était prévu....

→ **Mme Herry n'ayant pas obtenu de réponse souhaite reporter ce projet à l'année prochaine.**

- Nous demandons que soient apposés à l'entrée de l'école **le drapeau européen ainsi que la devise de la République : « Liberté, Egalité, Fraternité ».**

- **Films occultants et visiophones en lien avec le plan Vigipirate**

- Question Liste Plurielle :

*Où en est-on sur les travaux de sécurité de l'ensemble du groupe scolaire Politzer ?*

Les films occultants ont été posés en maternelle mais pas en élémentaire. L'installation d'un visiophone ne semble plus une priorité pour l'élémentaire.

➤ **Réflexion sur la création d'un parking pour enseignants :**

Le stationnement pour les véhicules des personnels travaillant ou se rendant à l'école est très souvent problématique. Il serait bon d'entamer une réflexion sur les possibilités d'un tel aménagement ou bien d'obtenir un document nous permettant de stationner sur les zones bleues.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20 h 30

Le président du conseil  
M. Riboule

**PROCHAIN CONSEIL D'ECOLE : MARDI 4 JUIN à 18H00**